



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la ville

Question écrite n° 5579

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'égalité des territoires et du logement, chargé de la ville, sur le récent rapport public thématique de la Cour des comptes consacré à la politique de la ville. Dix ans après un rapport portant sur le même sujet, la Cour des comptes constate, en dépit des efforts réalisés, que les handicaps dont souffrent les quartiers à forte précarité sociale ne se sont pas atténués. Pour renforcer l'efficacité des partenaires concernés par cette question, elle fait un certain nombre de recommandations. Elle suggère de s'assurer, dans les contrats uniques de la politique de la ville, d'une meilleure prise en compte des objectifs sociaux et d'intégration des habitants dans les quartiers, y compris au moyen d'une clause d'insertion renforcée. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment sur cette question et les mesures qu'il entend prendre afin de donner corps à cette recommandation de la Cour des comptes.

Texte de la réponse

Le dernier rapport de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles (ONZUS) indique que le taux de chômage dans les zones urbaines sensibles (ZUS) s'est élevé à 22,7 % en 2011. Ce chiffre est près de deux fois et demi supérieur à celui enregistré dans les autres quartiers des unités urbaines qui les abritent, où le taux de chômage est resté stable. L'impact n'a jamais été aussi important. Ainsi, c'est exclusivement dans les ZUS que se concentre l'augmentation du chômage dans les unités urbaines. Le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans résidant en ZUS se maintient plus de 40 % en 2011, contre 21,6 % dans les unités urbaines environnantes. Ces constats confirment la nécessité de renforcer l'intervention publique en matière d'emploi et d'insertion dans les quartiers prioritaires. Les travaux entrepris conjointement par le ministre de la ville et Ple emploi s'inscrivent dans le sens des recommandations de la Cour des Comptes. La convention tripartite État-Unediv-Ple emploi pour la période 2012-2014 pose les principes d'une personnalisation accrue du service rendu aux demandeurs d'emploi, et d'une plus forte proximité avec les territoires et les partenaires locaux. Le plan stratégique 2015 de Ple emploi traduit ces orientations selon plusieurs axes, dont deux concernent directement l'implication de l'opérateur dans la politique de la ville : renforcer la présence de Ple emploi dans les quartiers prioritaires, et systématiser la participation de Ple emploi aux démarches contractuelles de la politique de la ville, sur la base d'engagements concrets visant notamment la mobilisation des moyens de l'opérateur. Une convention en cours de finalisation entre le Secrétariat général du Comité interministériel des villes et Ple emploi permettra d'affiner la connaissance des caractéristiques des demandeurs d'emploi résidant en ZUS. De manière plus ambitieuse, en application de la circulaire du Premier ministre du 30 novembre 2012, une convention entre le ministre de la ville et celui de l'emploi engagera une démarche concrète de territorialisation de la politique de l'emploi, à l'instar de ce qui a été décidé pour les emplois d'avenir dont 30 % sont réservés aux jeunes résidant en ZUS. Une déclinaison de cette convention avec Ple emploi est hautement souhaitable. S'agissant de l'introduction d'une clause d'insertion renforcée, la possibilité d'étendre d'autres marchés publics, notamment ceux de la société du Grand Paris, la clause d'insertion des conventions de rénovation urbaine, est actuellement étudiée.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5579

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Ville

Ministère attributaire : Ville

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5365

Réponse publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 1132